

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Sixième session

Genève, 22 – 26 novembre 2010

RAPPORT INTÉIMAIRE SUR LES RECOMMANDATIONS À METTRE EN ŒUVRE IMMÉDIATEMENT

établi par le Secrétariat

1. L'annexe du présent document contient un rapport intérimaire pour la période allant de janvier 2009 à fin juin 2010 concernant les recommandations à mettre en œuvre immédiatement (liste des 19 recommandations).
2. Ce rapport se concentre sur les stratégies adoptées pour mettre en œuvre chaque recommandation, donne des exemples d'activités entreprises pour appliquer chaque stratégie et indique les réalisations.
3. Une liste détaillée des activités d'assistance technique figure dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD) élaborée au titre de la recommandation n° 5, qui peut être consultée sur le site Web de l'OMPI.
4. *Le CDIP est invité à prendre note des informations figurant dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

RECOMMANDATIONS DU GROUPE A : ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

Recommandation n° 1. L'assistance technique de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d'établissement et d'exécution et procédures d'évaluation des programmes d'assistance technique doivent être ciblés par pays.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<p>Stratégie globale</p> <p>Des activités d'assistance technique ont été menées à la demande des États membres; elles ont été conçues, formulées et mises en œuvre en étroite collaboration avec les pays concernés afin de correspondre à leurs besoins spécifiques, à leurs priorités et à leur niveau de développement, en particulier en ce qui concerne les pays les moins avancés (PMA).</p> <p>Des pays ont bénéficié d'une assistance pour formuler des stratégies nationales dans le domaine de la propriété intellectuelle, avec la participation de toutes les parties prenantes. La finalité globale de ces plans et stratégies est de contribuer au développement économique, social, culturel et technologique des pays bénéficiaires grâce à une utilisation performante du système de la propriété intellectuelle.</p>	<p>Des politiques, stratégies et plans de développement en matière de propriété intellectuelle sont actuellement mis en œuvre dans les pays suivants : Ghana, Kenya, Libéria, Maurice, Mozambique, Rwanda et Zambie.</p> <p>L'élaboration de stratégies et de plans en matière de propriété intellectuelle est en cours dans les pays suivants : Angola, Arménie, Azerbaïdjan, Bhoutan, Cameroun, Congo, Fidji, Kazakhstan, Kirghizistan, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Tadjikistan, Tanzanie, Togo Turquie et Viet Nam.</p>	<p>Un nombre croissant des pays ont élaboré, ou sont en train d'élaborer, des stratégies et plans nationaux de propriété intellectuelle correspondant à leurs besoins de développement et ont commencé à les mettre en œuvre.</p>

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<p>La responsabilité première du processus, revient aux pays concernés, l'OMPI assumant pleinement son engagement de fournir toute l'assistance technique et la coopération nécessaires de façon efficace et rationnelle et dans les délais. Quelques exemples et faits saillants de la mise en œuvre de cette stratégie sont donnés dans la colonne "activités".</p>	<p>Projet national pour la Mongolie concernant le renforcement et l'efficacité d'utilisation du Centre d'information sur la propriété intellectuelle (IPIC) de l'Office de la propriété intellectuelle de la Mongolie (IPOM), Ulaanbaatar (Mongolie).</p>	<p>Meilleure compréhension par les utilisateurs potentiels de l'importance de l'information en matière de propriété intellectuelle pour l'innovation et la compétitivité des entreprises, et renforcement des capacités du Centre en matière de fourniture aux utilisateurs de services de propriété intellectuelle, notamment en matière de brevets.</p>
	<p>Conférence Asie-Pacifique sur la stratégie nationale pour le développement, Manille, 27 et 28 octobre 2009, suivi de la réunion interinstitutions sur la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle des Philippines, 29 octobre 2009.</p>	<p>Coopération entre l'OMPI et IP Philippines, dans le cadre de la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle (PIPSS).</p>
	<p>Mission d'évaluation des besoins en vue de l'établissement d'un rapport initial sur un plan d'action en matière de propriété intellectuelle financé par la CE pour le Pakistan, mai 2010</p>	<p>Plan d'action en matière de propriété intellectuelle personnalisé pour le Pakistan à l'issue d'une évaluation précise des besoins en concertation avec les autorités nationales concernées.</p>
	<p>Réunion sur la propriété intellectuelle et la mise en œuvre du Plan d'action sur les savoirs traditionnels dans le Pacifique Sud et au niveau national dans les six pays insulaires du Forum.</p>	<p>Lancement de la mise en œuvre du Plan d'action sur les savoirs traditionnels dans le Pacifique Sud.</p>
	<p>Forum de haut niveau sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays les moins avancés : l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service de la prospérité et du développement, Genève, 23 et 24 juillet 2009.</p>	<p>Adoption d'une Déclaration ministérielle qui recense les domaines de coopération entre l'OMPI et les PMA, intitulée "Plan d'action pour l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service de la prospérité et du développement dans les pays les moins avancés".</p>

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
	<p>Forum régional sur la propriété intellectuelle à l'intention des PMA anglophones (8 et 9 décembre 2009, Kampala, Ouganda).</p> <p>Forum régional sur la propriété intellectuelle à l'intention des PMA francophones (Cotonou, Bénin, 13 et 14 avril 2010).</p>	<p>Esquisse des domaines prioritaires de l'assistance technique de l'OMPI et du partenariat avec les PMA, et meilleure compréhension par les participants des moyens d'utiliser la propriété intellectuelle aux fins du développement national.</p>
	<p>Séminaire régional de l'OMPI sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement (ARIPO-Tunisie et Chine).</p>	<p>Meilleure compréhension du Plan d'action pour le développement et des moyens de retirer les avantages de sa mise en œuvre aux niveaux national, régional et international.</p>
	<p>Séminaire national sur l'intégration de la propriété intellectuelle aux plans de développement : la perspective du Plan d'action de l'OMPI pour le développement (Beyrouth-Liban).</p>	<p>Meilleure compréhension de la nécessité de politiques et mesures spécifiques à l'appui de la propriété intellectuelle au service du développement.</p>
	<p>Assistance technique dispensée à plus de 50 offices de propriété intellectuelle de toutes régions, dont deux offices régionaux. Dans tous les cas, l'assistance a été fournie à la demande de l'office concerné, et les projets ont été élaborés compte tenu des besoins et des capacités particuliers des offices concernés.</p>	<p>L'évaluation conduite dans quatre offices a confirmé que les retards dans le traitement des demandes de droits de propriété intellectuelle avaient été réduits et l'efficacité augmentée.</p>
	<p>Forum de haut niveau de l'OMPI sur l'infrastructure mondiale de la propriété intellectuelle pour la promotion de l'innovation, Tokyo (Japon), 1^{er} et 2 mars 2010.</p>	<p>Meilleure compréhension par les participants des mesures visant à renforcer les infrastructures nationales afin de stimuler la créativité et l'innovation.</p>

Recommandation n° 3. Accroître les ressources humaines et financières en faveur des programmes d'assistance technique de l'OMPI pour promouvoir notamment une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement, en mettant l'accent sur l'initiation à la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement de différents niveaux et la sensibilisation accrue de l'opinion publique à la propriété intellectuelle

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<p>Promouvoir une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement et mieux sensibiliser l'opinion publique à la propriété intellectuelle</p> <p>La sensibilisation de tous les secteurs de la société au rôle essentiel de la propriété intellectuelle dans le développement des pays et la promotion d'un débat éclairé et équilibré sur les questions de propriété intellectuelle continuent de faire partie intégrante du programme et des activités de l'OMPI. Aux fins de la promotion d'une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement, l'OMPI encourage la participation de toutes les parties prenantes au niveau national dans le cadre de divers programmes et activités. Des programmes spécifiques sont adaptés aux besoins des organismes publics, parties prenantes dans le domaine de la propriété intellectuelle et utilisateurs, et ciblent différents secteurs de la société, notamment les universités et centres de recherche, les PME, les industries culturelles, les magistrats, les fonctionnaires nationaux et la société civile.</p> <p>Des activités en faveur des universités, des industries de la création, des centres de recherche et des PME sont prévues au titre des recommandations n^{os} 4 et 11.</p>	<p>Deux séminaires interrégionaux de niveau intermédiaire sur la propriété industrielle et un sur le droit d'auteur et les droits connexes, suivis de 30 séances de formation pratique, ont été organisés à l'intention de spécialistes de la propriété intellectuelle et de fonctionnaires nationaux de pays en développement, de pays en transition et de PMA en français, en anglais et en espagnol.</p> <p>10 programmes de formation spécialisée destinés à différentes parties prenantes, telles que décideurs, hauts fonctionnaires chargés de la propriété intellectuelle et directeurs d'offices de propriété intellectuelle ont été dispensés.</p>	<p>Meilleures connaissances des fonctionnaires chargés de la propriété intellectuelle et des directeurs d'offices en matière de protection et d'administration de la propriété intellectuelle et des moyens d'améliorer leurs services aux utilisateurs du système.</p>
	<p>Atelier national spécialisé à l'intention des membres du corps judiciaire et des avocats généraux (Jordanie, juillet 2009 et mai 2010). (Bahreïn, décembre 2009) (Liban, octobre 2009) (EAU, juin 2010).</p>	<p>Sensibilisation des autorités judiciaires chargées du système de propriété intellectuelle national et international aux questions de propriété intellectuelle et renforcement des capacités de traitement des litiges de propriété intellectuelle.</p>
	<p>Établissement de 29 bibliothèques dépositaires en Afrique, dans les pays arabes, en Asie et dans les pays en transition.</p>	<p>Plus large diffusion des documents et publications de l'OMPI dans les pays en développement.</p>

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
	Sensibilisation du public dans le cadre de six programmes télévisés supplémentaires à Sri Lanka.	Sensibilisation du grand public à l'importance des droits de propriété intellectuelle et aux avantages d'une plus large utilisation du système de la propriété intellectuelle.
	Deux séminaires à l'intention des journalistes en Afrique.	Extension du réseau de journalistes qui ont une meilleure compréhension de la propriété intellectuelle et qui rendent compte de son utilisation conformément aux besoins nationaux.
	Forum OMPI-SAARC sur les questions de propriété intellectuelle à l'intention des diplomates, Colombo (Sri Lanka).	Meilleure compréhension et connaissance des diplomates concernant différentes questions de propriété intellectuelle. Le forum a également renforcé leur capacité de participer à l'élaboration des positions nationales sur la propriété intellectuelle et de prendre des décisions en connaissance de cause.
	Remise de 182 Prix et 434 certificats de l'OMPI dans 38 États membres.	Encouragement et reconnaissance des inventeurs, des créateurs, des universitaires et des chefs d'entreprise, notamment dans les pays en développement et les PMA.
	Remise de matériel éducatif aux établissements d'enseignement et aux enseignants pour éduquer les étudiants à la propriété intellectuelle.	Inculquer une culture de la propriété intellectuelle parmi les jeunes étudiants afin d'aider les pays à former les compétences futures.
	Expansion et actualisation des bases de données de sensibilisation à la propriété intellectuelle lancées par l'OMPI en 2008.	Outils essentiels aidant les États membres et les autres parties prenantes à la planification et à la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation à la propriété intellectuelle.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<p>Initiation à la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement de différents niveaux</p> <p>L'OMPI a proposé et élaboré, en collaboration avec des établissements d'enseignement des programmes communs sanctionnés par des diplômes. Elle a mis en place des partenariats stratégiques avec des établissements universitaires, notamment dans des pays en développement et des pays en transition. Ces partenariats avec des établissements universitaires ont impliqué la mise au point de matériels d'enseignement et de formation ainsi que l'élaboration de programmes d'études en propriété intellectuelle. De nouveaux cours d'enseignement à distance ont été élaborés et incorporés aux programmes des établissements. L'accent a été mis en particulier sur la prise en considération dans les programmes de l'Académie de l'OMPI des aspects du système de la propriété intellectuelle qui touchent au développement.</p>	<p>Poursuite des activités suivantes : un programme de maîtrise (LLM) en droit de la propriété intellectuelle a été offert à l'université de Turin (Italie); des mastères en législation des droits de l'homme et en droit de la propriété intellectuelle avec l'institut Raoul Wallenberg de l'université de Lund (Suède); une maîtrise en propriété intellectuelle avec l'Africa University et l'ARIPO; un programme de troisième cycle en gestion de la propriété intellectuelle avec l'INPI (Portugal) et la haute école d'économie et de gestion de Lisbonne; et un certificat de spécialisation en propriété intellectuelle avec l'université d'Afrique du Sud (UNISA).</p>	<p>Des formateurs en propriété intellectuelle ont été formés dans des pays en développement et des PMA grâce aux programmes du niveau de la maîtrise. Cent dix diplômes et certificats ont été décernés aux lauréats ayant achevé le programme.</p>
	<p>Des programmes d'enseignement de la propriété intellectuelle ont été élaborés pour huit universités.</p>	<p>Des partenariats stratégiques ont été établis avec des instituts universitaires, en particulier dans des pays en développement et des pays en transition.</p>
	<p>Des colloques nationaux sur l'éducation, la formation et la recherche en matière de propriété intellectuelle ont été organisés avec six instituts universitaires.</p>	<p>Prise de conscience de l'importance de l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les universités, les instituts de recherche-développement et les hautes écoles.</p>
	<p>Organisation du colloque annuel OMPI-OMC à l'intention des enseignants du droit de la propriété intellectuelle.</p>	<p>Renforcement des connaissances et des compétences de 20 enseignants et chercheurs en propriété intellectuelle, concernant en particulier les questions émergentes au niveau international.</p>

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
	<p>30 sessions en ligne de cours d'enseignement à distance ont été organisées dans différentes langues, notamment le cours d'initiation à la propriété intellectuelle, le cours général sur la propriété intellectuelle, les brevets, les marques, les indications géographiques et les dessins et modèles industriels, ainsi que les procédures d'arbitrage et de médiation en vertu des règlements de l'OMPI.</p>	<p>Quelque 64 000 participants ont suivi les cours en ligne, avec un taux de réussite d'environ 70%.</p>
	<p>Lancement d'un nouveau cours d'enseignement à distance sur les notions fondamentales de la gestion de la propriété intellectuelle.</p>	<p>280 personnes se sont inscrites au cours, en particulier dans des pays en développement, des PMA et des pays en transition.</p>
	<p>Des bourses ont continué d'être octroyées à quelque 700 fonctionnaires nationaux et membres des offices de propriété intellectuelle de pays en développement et de PMA pour leur permettre d'accéder facilement à l'enseignement en matière de propriété intellectuelle.</p>	<p>Meilleure connaissance de la propriété intellectuelle parmi les fonctionnaires nationaux et le personnel des offices de propriété intellectuelle des pays en développement et des PMA afin de leur permettre d'adapter le système de la propriété intellectuelle à leurs besoins nationaux.</p>
	<p>Atelier de l'OMPI destiné aux tuteurs pour les cours d'enseignement à distance.</p>	<p>Élaboration d'une nouvelle méthode d'enseignement intégrant le Plan d'action de l'OMPI pour le développement dans le cours sur les brevets, les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques et dans les cours généraux destinés aux étudiants de différents niveaux.</p>

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
	<p>Huit universités d'été de l'OMPI ont été organisées en 2009 à Bangkok (Thaïlande), au Cap (Afrique du Sud), à Daejeon (République de Corée), à Dubrovnik (Croatie), à Genève (Suisse), à Mexico City (Mexique), à Odessa (Ukraine) et à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie).</p> <p>En 2010, deux universités d'été supplémentaires ont été organisées à in Sao Paulo (Brésil) et à Washington (États-Unis d'Amérique).</p>	<p>Renforcement des compétences de 448 étudiants et jeunes cadres de toutes régions, qui contribuent à élargir la base de connaissances en matière de propriété intellectuelle dans leurs pays respectifs.</p>
	<p>Intégration du Plan d'action de l'OMPI pour le développement dans les cours de droit matériel de l'Académie de l'OMPI.</p>	<p>115 participants ont achevé le cours sur les brevets, les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques comportant un module dynamique consacré au Plan d'action de l'OMPI pour le développement.</p>

Recommandation n° 4. Accorder une attention particulière aux besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles et aider les États membres, à leur demande, à élaborer des stratégies nationales appropriées dans le domaine de la propriété intellectuelle.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<p>Stratégie pour les PME</p> <p>Assistance technique afin de renforcer la capacité des PME et des institutions d'appui aux PME dans divers pays et régions, en concentrant l'action sur des activités concrètes et pratiques mettant à contribution le secteur privé, en particulier les PME ayant un fort potentiel pour régénérer et exploiter des actifs de propriété intellectuelle. Des efforts particuliers ont été faits pour aider les pays en développement forgeant des liens plus forts avec les instituts de recherche, l'industrie locale et les PME afin d'élaborer des partenariats entre organismes publics et privés en augmentant autant que possible la valeur des actifs de propriété intellectuelle, et de développer des synergies entre la science, les entreprises, les institutions culturelles et les organismes publics d'appui.</p> <p>En outre, grâce à différentes activités menées, l'OMPI a continué à sensibiliser d'une façon générale à l'importance de la propriété intellectuelle pour la compétitivité commerciale et à renforcer les capacités locales en</p>	<p>Aide à l'élaboration de stratégies nationales ou institutionnelles en matière de propriété intellectuelle pour les PME visant à créer des emplois durables dans le secteur privé en favorisant l'esprit d'entreprise, les microentreprises et les PME.</p>	<p>Meilleure compréhension par les décideurs nationaux et institutionnels du type de mesures générales et pratiques nécessaires pour favoriser une utilisation accrue et plus efficace du système de la propriété intellectuelle par les créateurs d'entreprises, les microentreprises et les PME.</p>
	<p>Établir des partenariats avec les institutions internationales et régionales, les offices de propriété intellectuelle nationaux et les organismes d'aide aux PME.</p>	<p>Renforcement des capacités des décideurs s'agissant d'élaborer des politiques et de concevoir et mettre en œuvre des projets sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle par les PME.</p>
	<p>Organisation de diverses manifestations sur la propriété intellectuelle pour les PME : une réunion d'experts, des forums à l'intention des décideurs et une conférence internationale et sous-régionale sur la propriété intellectuelle pour les PME.</p>	<p>Élaboration d'une méthode harmonisée pour la réalisation d'études et d'enquêtes nationales sur la propriété intellectuelle pour les PME;</p> <p>Sensibilisation des décideurs et des organismes nationaux d'aide aux PME à l'importance de la prise en considération des actifs de propriété intellectuelle dans les stratégies nationales visant à renforcer la compétitivité des entreprises; et</p> <p>Recensement et partage des pratiques recommandées en matière de subventions publiques à l'intention des créateurs d'entreprises, des microentreprises et des PME.</p>
	<p>Assistance en matière de traduction ou d'adaptation de publications de l'OMPI relatives à la propriété intellectuelle pour les PME.</p>	<p>17 pays ou institutions ont achevé la traduction ou l'adaptation de publications de l'OMPI destinées aux PME.</p>

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<p>formant des formateurs grâce à des ateliers, des séminaires et d'autres activités menées en face à face ainsi que grâce à la création et à la diffusion de matériel (contenu et publications accessibles en ligne et sur papier, produits multimédia, etc.) relatif à la propriété intellectuelle au service des entreprises.</p>	<p>Organisation au niveau national de programmes de "formation des formateurs" sur la gestion efficace de la propriété intellectuelle par les chefs d'entreprise, les microentreprises et les PME.</p>	<p>Renforcement des capacités des organismes d'aide aux PME, notamment les universités et les instituts de formation pour les PME, en matière de prestation de services d'information, d'appui et de consultation sur la propriété intellectuelle à l'intention de leurs partenaires.</p>
	<p>Aide apportée aux partenaires nationaux et institutionnels pour utiliser plus efficacement l'outil multimédias polyvalent IP PANORAMA™.</p>	<p>L'OMPI, l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), l'Association coréenne pour la promotion des inventions (KIPA) et l'Institut avancé pour la science et la technologie de Corée (KAIST) délivrent un cours de certification conjoint sur les droits de propriété intellectuelle et les entreprises constitué de modules en ligne et hors ligne fondés sur l'outil multimédias polyvalent IP PANORAMA™.</p>
	<p>Colloque régional OMPI/KIPO/LEA pour les pays arabes sur l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle dans les entreprises (Le Caire, 17 et 18 mars 2010).</p>	<p>Une version de IP Panorama en langue arabe a été lancée pour promouvoir et faciliter l'utilisation de la propriété intellectuelle parmi les PME des pays arabes.</p>
<p><u>Stratégie pour les industries de la création</u></p> <p>Des études ont été menées sur la contribution économique des industries du droit d'auteur. Elles avaient pour objectif principal de permettre aux pays de recenser les industries du droit d'auteur et d'effectuer une analyse comparative de la contribution économique de ces industries par rapport à celle d'autres secteurs de l'économie ou d'industries similaires dans d'autres pays. Ces études permettent aussi aux décideurs de définir des lignes d'action adaptées.</p>	<p>Des études sur la contribution économique des industries de la création ont été lancées sur demande dans un certain nombre de pays, notamment les suivants : Argentine, Azerbaïdjan, Lituanie, Malawi, États membres de l'Organisation des États des Antilles orientales (OEAO), Zimbabwe.</p>	<p>Plus large utilisation d'études sur la contribution économique des industries du droit d'auteur à l'élaboration des politiques et à l'analyse du secteur de la création.</p>
	<p>Outils de formation supplémentaires sur certains secteurs de la création :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finalisation de la publication sur la gestion de la propriété intellectuelle dans le secteur de la publicité; - Lancement d'une brochure sur la propriété intellectuelle et la vente et la distribution de films. 	<p>Les outils de l'OMPI sur la gestion de la propriété intellectuelle dans certains secteurs des industries de la création ont été utilisés dans le cadre de 10 ateliers nationaux et régionaux soulignant les avantages économiques des industries de la création à l'intention de 1300 participants.</p>

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<p>Des instruments pratiques destinés à certains secteurs de la création ont aussi été élaborés pour répondre aux besoins spécifiques par secteur et utilisés dans le cadre de séminaires dans un certain nombre de pays.</p> <p>Des partenariats avec les gouvernements et les organisations internationales intéressés ont été recherchés et renforcés.</p>	<p>Quatre manifestations internationales sur la propriété intellectuelle dans les industries de la création au Brésil, 2 en Chine et en Colombie.</p> <p>Trois manifestations sous-régionales sur : a) les industries de la création, en Algérie (participants de l'Algérie, de l'Égypte, du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie); b) la gestion de la propriété intellectuelle dans le secteur de la publicité, en Indonésie (participants du Bangladesh, du Brunéi Darussalam, du Cambodge, de la Chine, de l'Inde, de la Malaisie, du Pakistan, des Philippines, de Singapour, de Sri-Lanka, de la Thaïlande et du Vietnam); et c) gestion de la propriété intellectuelle à l'intention des musiciens, à Antigua (participants des États membres de l'Organisation des États des Antilles orientales (OEAO)).</p> <p>Six manifestations nationales sur : a) la gestion de la propriété intellectuelle dans l'industrie cinématographique (Indonésie, Jamaïque, Mexique et Thaïlande); b) gestion de la propriété intellectuelle dans le secteur de l'édition, au Kenya; et c) gestion de la propriété intellectuelle à l'intention des musiciens, en Indonésie et en Jamaïque.</p>	<p>Meilleure compréhension par les créateurs et les décideurs du rôle joué par la propriété intellectuelle dans les secteurs de la création.</p> <p>Amélioration des outils à la disposition des créateurs aux fins de la compréhension, de l'identification et de la gestion de leurs actifs de propriété intellectuelle dans certains secteurs de la création.</p>

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<p>Stratégie pour les universités et les instituts de recherche</p> <p>Compte tenu de la demande croissante émanant des États membres, les activités d'appui aux institutions de recherche (y compris les universités) ont été considérablement renforcées. L'aide fournie a été essentiellement axée sur trois types d'activités. Premièrement, les instituts de recherche-développement et les universités ont été encouragés à élaborer des politiques institutionnelles en matière de propriété intellectuelle afin de faciliter la gestion des actifs de propriété intellectuelle conformément à leur mandat. Deuxièmement, l'OMPI a appuyé la création de réseaux regroupant les instituts de recherche-développement autour de pôles de centralisation des données de propriété intellectuelle afin de favoriser la mise en place dans les États membres d'infrastructures performantes en matière d'innovation. Troisièmement, l'OMPI a élaboré, sur demande, des programmes pratiques et sur mesure de formation à la concession de licences de technologie, l'évaluation des brevets, la rédaction des demandes de brevet et la gestion et la commercialisation des technologies, à l'intention des instituts de recherche-développement et des universités</p>	<p>Forum national sur la promotion de l'innovation et la gestion de la propriété intellectuelle au service du développement (Égypte).</p> <p>Forum régional à l'intention des coordonnateurs pour les questions de propriété intellectuelle dans les universités (Kirghizistan).</p> <p>Séminaire régional sur les partenariats public-privé dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement (Corée).</p> <p>Réunion régionale sur les opportunités et les enjeux de la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités d'Amérique latine (Mexique).</p> <p>Séminaire régional sur le transfert de technologie par les universités et les instituts de recherche publics moyennant l'utilisation stratégique du système de la propriété intellectuelle (Sri-Lanka).</p> <p>Atelier régional sur le transfert de technologie fondé sur l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle (Maroc).</p> <p>Atelier sur la création d'entreprises à l'intention des physiciens et des ingénieurs de pays en développement, Centre international Abdus Salam de physique théorique (Italie).</p> <p>Élaboration d'un nouveau guide sur les politiques de propriété intellectuelle et les procédures de transfert de technologie à l'intention des universités et des instituts de recherche-développement.</p>	<p>Meilleure compréhension des questions clés relatives à la gestion de la propriété intellectuelle et de la technologie dans les universités et les instituts de recherche-développement aux fins du développement national.</p> <p>Meilleure compréhension des questions fondamentales pour l'élaboration des politiques en matière de propriété intellectuelle et la gestion du transfert de technologie dans les universités et les instituts de recherche-développement; plus grande connaissance des activités de collaboration entre l'université et l'industrie s'agissant du transfert de technologie.</p> <p>Renforcement des capacités et des compétences des participants à différentes manifestations en matière de gestion des actifs de propriété intellectuelle et des contrats de transfert de technologie pour protéger leurs intérêts commerciaux.</p>

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<p>Stratégie pour appuyer l'élaboration de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle</p> <p>Assistance en ce qui concerne l'intégration de stratégies de propriété intellectuelle dans les programmes de développement économique nationaux. Cela a supposé l'élaboration d'instruments pratiques mettant en évidence l'importance des choix nationaux dans la définition et la mise en œuvre des stratégies de propriété intellectuelle. Les besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles sont pris en considération dans le cadre de l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle.</p>	<p>Fourniture d'une assistance technique ou de conseils aux États membres concernant leur processus d'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle conformément à leurs demandes particulières; appui fourni dans le cadre des processus de réalisation d'évaluations nationales de la propriété intellectuelle à l'aide de l'instrument d'audit de la propriété intellectuelle de l'OMPI (IP Audit Tool, publication n° 927E), ainsi qu'aux fins de la conception et de la mise en œuvre de stratégies et de politiques nationales de propriété intellectuelle visant à renforcer la création, la gestion, la protection, l'accumulation et l'exploitation des actifs nationaux de propriété intellectuelle.</p>	<p>En 2009-2010, un grand nombre d'États membres ont bénéficié de l'assistance de l'OMPI dans leurs processus de réalisation d'évaluations/audits nationaux de propriété intellectuelle et aux fins de l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle. Ces processus devraient aboutir à des stratégies cohérentes et fiables d'utilisations de la propriété intellectuelle adaptées aux besoins nationaux.</p>
<p>Un projet relatif à la propriété intellectuelle et la création de marques de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) (CDIP/5/5) contribue à la mise en œuvre de la recommandation n° 4.</p>	<p>Ce projet a été approuvé à la cinquième session du CDIP tenue du 26 au 30 avril 2010. Le projet est en cours de mise en œuvre.</p>	<p>Il est encore trop tôt pour évaluer les réalisations.</p>

Recommandation n° 6. Le personnel et les consultants chargés de l'assistance technique au sein de l'OMPI devront conserver leur neutralité et rendre compte de leurs activités, en accordant une attention particulière au code de déontologie existant et en évitant les conflits d'intérêt potentiels. L'OMPI établira une liste des consultants chargés de l'assistance technique au sein de l'OMPI et la diffusera largement auprès des États membres.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<p>Intégrer les normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux du système des Nations Unies dans les contrats de tous les membres du personnel de l'OMPI, y compris les consultants recrutés par l'Organisation.</p>	<p>Les Normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux, adoptées en 2001 par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et approuvées par le Comité de coordination de l'OMPI en 2002, reprises expressément dans tous les types de contrat, de même que l'ensemble des dispositions du Statut et Règlement du personnel et des politiques en matière de conduite et d'obligations de l'OMPI. Il est rappelé aux agents temporaires les obligations découlant de l'article 1.6 du Statut du personnel relatif aux activités et intérêts en dehors du Bureau international.</p>	<p>Les Normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux ont été incorporées dans tous les contrats de l'OMPI, y compris les contrats de travail spéciaux (SSA).</p>
<p>Prise de conscience et meilleure compréhension de l'importance des principes d'intégrité et de déontologie.</p>	<p>Les recommandations de la Division de l'audit et de la supervision internes sur les systèmes d'intégrité et de déontologie de l'OMPI sont en cours de mise en œuvre.</p>	<p>Le Bureau de la déontologie de l'OMPI a été créé et doté d'un mandat clair;</p> <p>Un directeur du Bureau de la déontologie a été nommé et est en poste;</p> <p>L'établissement du système de déontologie et d'intégrité est une initiative clé du programme de réorientation stratégique de l'OMPI, et le directeur général en est le champion;</p> <p>Une révision complète du Statut et règlement du personnel de l'OMPI est en voie de finalisation, une procédure de déclaration d'intérêts est en place pour les hauts fonctionnaires et le premier cycle de révision complet approche de son terme.</p>

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<p>Développer les capacités d'investigation de l'OMPI sur les manquements commis au sein de l'Organisation.</p>	<p>Des enquêtes sont en cours. Le développement et le renforcement des capacités d'investigation de l'OMPI sur les fautes et les manquements commis au sein de l'Organisation par toutes catégories de personnel sont aussi en cours.</p>	<p>Au cours de la période considérée, le directeur général a fourni à la Section des enquêtes de la Division de l'audit et de la supervision internes un appui supplémentaire considérable en termes d'accès à du personnel qualifié à court et moyen terme et de recours à la sous-traitance pour les compétences spécialisées.</p> <p>La Section des enquêtes de la Division de l'audit et de la supervision internes a publié un Manuel d'enquête afin d'assurer la cohérence et la qualité du travail d'investigation et a rédigé une Politique en matière d'enquêtes et des modifications de la Charte de l'audit interne aux fins de consultations avec les États membres en vue de renforcer la base des enquêtes à l'OMPI.</p>
<p>Établir et mettre à disposition une liste de consultants de l'OMPI chargés de fournir une assistance technique.</p>	<p>Une base de données recensant tous les consultants qui ne travaillent physiquement ni au siège de l'OMPI ni dans un bureau de coordination de l'Organisation mais son engagés en vertu d'un contrat de travail spécial de l'OMPI a été créée le 12/12/08.</p>	<p>Liste actualisée et intégrée au projet relatif à la Base de données sur l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD) (DA-05-01). La base de données est accessible à l'adresse http://www.wipo.int/dss.</p> <p>Une fois obtenu le consentement des consultants recrutés au cours de cette période, la liste sera mise à jour et publiée sur le site Web de l'OMPI (voir le document CDIP/6/2).</p>

Recommandation n° 7. Promouvoir des mesures qui aideront les pays à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles en rapport avec la propriété intellectuelle, en fournissant aux pays en développement, en particulier les PMA, à leur demande, une assistance technique destinée à faire mieux comprendre l'interface entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<p>Le projet thématique sur la propriété intellectuelle et la concurrence (CDIP/4/4 rev.) a été élaboré pour contribuer à la mise en œuvre de la recommandation n° 7.</p>	<p>L'exécution du projet a débuté en janvier 2010. Voir le document CDIP/6/2.</p>	<p>Voir le document CDIP/6/2.</p>
<p>Sur demande, l'OMPI fournit une assistance et des conseils législatifs pour prévenir les pratiques anticoncurrentielles dans le domaine de la propriété intellectuelle ou y mettre un terme. Cela vise notamment l'examen de la portée même des droits de propriété intellectuelle exclusifs, y compris les exceptions et limitations à ces droits, ainsi que l'utilisation de mécanismes juridiques tels que les licences obligatoires ou d'autres mesures autorisées en application des normes internationales. Sur demande, des conseils sont aussi fournis sur des questions relatives aux clauses commerciales restrictives et à d'autres dispositions figurant dans les contrats de licence en matière de propriété intellectuelle pouvant avoir un impact négatif sur la concurrence.</p>	<p>Visite technique à la Commission de la concurrence de la République arabe syrienne.</p>	<p>Explication de la manière dont la loi saoudienne de 2008 sur les monopoles et ses dispositions relatives à la propriété intellectuelle peuvent contribuer à la création d'un environnement commercial concurrentiel.</p>
	<p>Visite technique au Ministère du commerce et de l'Industrie et à l'Autorité sanitaire du Royaume d'Arabie saoudite.</p>	<p>Explication de la manière dont la loi saoudienne de 2005 sur les renseignements non divulgués et la protection des données d'essais peut s'insérer dans un environnement propice à la concurrence qui facilite l'accès aux produits pharmaceutiques.</p>

Recommandation n° 11. Aider les États membres à renforcer leur capacité nationale de protection des créations, innovations et inventions nationales et soutenir le développement des infrastructures scientifiques et technologiques nationales, le cas échéant, conformément au mandat de l'OMPI.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<p>Cours de formation à la rédaction des demandes de brevet à l'intention des scientifiques, des chercheurs, des directeurs techniques, des inventeurs et des mandataires en vue d'améliorer la qualité des demandes de brevet dans les pays en développement et dans les PMA.</p>	<p>Modification et amélioration du programme de rédaction des demandes de brevet en 2009 en vue d'y incorporer des auto-évaluations et des enquêtes rétrospectives annuelles pour déterminer si les compétences acquises sont concrètement utilisées pour le dépôt de demandes de brevet.</p> <p>Neuf ateliers nationaux de rédaction de demandes de brevet en Uruguay, en Jordanie, en Colombie, au Brésil (à deux reprises), au Pérou, en Argentine et au Mexique (à deux reprises).</p> <p>Trois ateliers régionaux de rédaction de demandes de brevet en Éthiopie, au Zimbabwe et en Côte d'Ivoire.</p>	<p>Renforcement des compétences en matière de rédaction de demandes de brevet dans les pays en développement et les PMA.</p> <p>Établissement d'un mécanisme de retour d'information pour déterminer l'utilité du programme de rédaction des demandes de brevet dans l'amélioration de la qualité des demandes de brevet dans les pays en développement et les PMA.</p> <p>Développement des compétences en matière de conception et de rédaction des revendications.</p>
<p>Mise au point d'instruments concrets visant à aider les États membres et leurs instituts de recherche-développement à définir et à mettre en œuvre des systèmes efficaces de transfert de technologie.</p>	<p>Trois programmes de formation de l'OMPI sur la concession de licences de technologie réussie (STL) : (Colombie, Slovaquie et Barbade).</p> <p>Un atelier sous-régional sur le même thème en Roumanie.</p> <p>Cinq ateliers régionaux STL : (Égypte (à deux reprises), Bulgarie, Corée et Slovaquie).</p> <p>Formation STL par visioconférence, Singapour.</p>	<p>Meilleure compréhension du processus de transfert de technologie et des conditions préalables indispensables, ainsi que du rôle de la concession de licences de technologie dans le progrès technique et le transfert de technologie.</p> <p>Meilleure compréhension potentiel commercial et des risques d'un contrat de licence en ce qui concerne la protection des intérêts commerciaux.</p> <p>Participation à des négociations de licence, avec de précieuses contributions au texte des contrats.</p> <p>Mise en place d'une nouvelle culture et promotion du changement de mentalité parmi les scientifiques en ce qui concerne la protection de la propriété intellectuelle et la commercialisation des résultats de la recherche pour la constitution d'actifs nationaux de propriété</p>

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
	<p>Réunion de consultation avec l'AIEA sur l'infrastructure industrielle et l'absorption de technologies connexes pour mettre en œuvre avec succès un programme national d'énergie nucléaire, AIEA (Autriche).</p> <p>Cours de formation sur l'évaluation en matière de propriété intellectuelle (Singapour) et séminaire sur les contrats de franchisage et de licence (Slovénie).</p> <p>Lancement du nouveau programme OMPI-ARIPO de sensibilisation au rôle des brevets et du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) dans la promotion du transfert de technologie dans les pays en développement (Cameroun).</p> <p>Le transfert de technologie et ses liens avec l'information en matière de brevets (Maroc).</p>	<p>intellectuelle.</p>
	<p>Base de données sur les avantages de la propriété intellectuelle (ex E-SPEED). Ce projet mené conjointement avec l'Office des brevets du Japon au moyen de fonds fiduciaires du Japon fait appel à l'expérience de l'OMPI en matière de bases de données de vulgarisation. Le contrat a été approuvé par le CDIP en octobre 2009 pour mise en œuvre dans le cadre des activités permanentes de l'OMPI.</p>	<p>Diffusion renforcée d'études de cas et d'autres matériels (articles, vidéos, etc.) donnant des exemples d'utilisation fructueuse du système de la propriété intellectuelle.</p>
<p>Améliorer l'utilisation de l'information en matière de brevets et l'accès à celle-ci.</p>	<p>Établissement du Programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation de l'OMPI (aRD_i), qui permet d'accéder à plus de 50 revues scientifiques et techniques appartenant à la documentation minimale du PCT pour la</p>	<p>Accès amélioré des PMA et des pays en développement aux bases de données de revues scientifiques et techniques spécialisées facilitant la recherche-développement dans ces pays.</p>

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
	<p>liste d'éléments de littérature non-brevet, à titre gracieux pour tous les PMA et à un coût modique pour les pays en développement remplissant certaines conditions.</p>	
	<p>Établissement du Programme de l'OMPI relatif à l'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI), qui permet d'accéder à six bases de données de brevet commerciales à titre gracieux pour tous les PMA et à un coût modique pour les pays en développement remplissant certaines conditions.</p>	<p>Accès amélioré des PMA et des pays en développement aux bases de données de brevet spécialisées favorisant la qualité de l'examen des demandes de brevet, notamment pour protéger les intérêts nationaux et appuyer la R-D locale.</p>
	<p>Établissement de réseaux de Centres d'appui à la technologie et à l'innovation.</p>	<p>Environ 25 missions d'évaluation ont été entreprises pour déterminer les besoins en matière de renforcement des capacités pour l'établissement de réseaux nationaux de Centres d'appui à la technologie et à l'innovation (constitués d'entités universitaires, de recherche et commerciales), et notamment pour la formation du personnel des centres pour leur permettre d'aider efficacement les utilisateurs locaux à exploiter les bases de données technologiques. Des accords sur le niveau de service, définissant le cadre des activités à mener pour établir ou renforcer ces centres, ont été conclus avec quatre pays (Algérie, Équateur, Maroc et Tunisie) au premier semestre de 2010. Une première série de séances de formation approfondie a été dispensée à quelque 200 personnes susceptibles de travailler dans ces centres dans ces pays. Quatre autres pays au moins devraient signer des accords sur le niveau de service d'ici la fin de 2010.</p>
	<p>Étude des besoins et analyse des bases de données</p>	<p>Une étude et un guide technique ont été rédigés afin de passer en revue certaines de bases de données de brevet et non-brevet parmi les plus importantes, et donner aux pays en développement et aux PMA des recommandations pour les utiliser efficacement.</p>

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
	<p>Coopération internationale en matière d'examen dans le cadre du Service d'information de l'OMPI en matière de brevets (WPIS) pour les pays en développement</p>	<p>Le programme de coopération en matière d'examen permet aux offices de propriété intellectuelle des pays en développement d'accéder à des rapports de recherche et d'examen pour les demandes de brevet nationales, ce qui facilite l'instruction de ces demandes dans ces pays.</p>
	<p>Développement de la plate-forme Patentscope® de l'OMPI</p>	<p>Perfectionnement du moteur de recherche dans les collections nationales Patentscope®. Élaboration d'une solution générique pour charger les données bibliographiques des offices nationaux dans le système. Élaboration d'une ligne de production ROC pour la conversion des documents de brevet reçus au format image et le chargement et l'indexation des collections PCT dans le système. Élaboration et mise en service de la publication PCT dans le nouveau système. Chargement et indexation des collections nationales de brevets et de demandes de brevet des pays suivants : Afrique du Sud, Israël, Cuba, Mexique, Singapour, Viet Nam, Argentine, Maroc, Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et Corée.</p> <p>Élaboration d'une extension multilingue de Patentscope® permettant aux utilisateurs d'effectuer des recherches croisées en anglais, en français, en allemand, en espagnol et en japonais.</p> <p>Ces réalisations sont axées sur la demande et transparentes, puisque le logiciel mis au point est accessible et utilisable par tous sur l'Internet.</p>
<p>Sensibilisation aux aspects pratiques et théoriques de la gestion collective de différentes catégories d'œuvres protégées par le droit d'auteur et en ce qui concerne les artistes interprètes ou exécutants.</p>	<p>Missions d'établissement des faits entreprises de janvier à mars 2010 dans certains pays arabes (Algérie, Jordanie, Syrie et Tunisie) concernant la situation du droit d'auteur, des droits connexes et de la gestion collective.</p>	<p>Quatre pays arabes ont révisé leur législation et adopté des dispositions relatives à la gestion collective. Le Bureau du droit d'auteur de Djibouti a été créé et est entré en fonctions.</p> <p>Meilleure compréhension des questions émergentes relatives aux droits de reproduction dans la région des pays arabes.</p>

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
	Séminaire régional OMPI/IFFRO sur l'administration collective des droits sur les œuvres textuelles et visuelles (EAU, mars).	Contribution à l'établissement d'un environnement propice à la promotion des arts et de la culture au niveau local.
	Mission d'experts auprès de l'organisme de gestion du droit d'auteur de la Trinité-et-Tobago (COTT), de l'organisme de gestion du droit d'auteur dans les orientales (ECCO) et du Caribbean Copyright Link (CCL). Appui à l'évaluation en vue de l'établissement d'un programme de formation complet pour remédier à toute lacune.	Nouvelle évaluation entreprise pour aider les pays des Caraïbes à élaborer des programmes de formation efficaces.
	Conférence des sociétés de gestion collective, Fédération de Russie.	Meilleure compréhension des questions émergentes relatives à la gestion collective du droit d'auteur.
	Assistance technique pour la création d'organismes de gestion collective et le renforcement des capacités pour les systèmes de droit d'auteur ou de gestion collective : Mali, Éthiopie, République centrafricaine, Kenya, Ghana, Ouganda, Namibie et Rwanda.	Perfectionnement dans divers domaines d'activité des organismes de gestion collective, y compris au niveau de la direction, grâce à la formation à la gestion, et élaboration de plans d'action pour la création d'organismes de gestion collective en Éthiopie, au Ghana et au Rwanda.

Recommandation n° 12. Intégrer davantage la dimension du développement dans les activités et les débats de l'OMPI portant sur les questions de fond et l'assistance technique, conformément au mandat de l'Organisation.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<p>Afin d'intégrer davantage la dimension du développement dans tous les domaines d'activités de l'OMPI, et en particulier dans les activités portant sur les questions de fond et l'assistance technique, le programme et budget tient compte des recommandations adoptées dans le cadre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement dans chacun des programmes pertinents.</p>	<p>La Division de la coordination du Plan d'action pour le développement a été créée en vue d'intégrer la dimension du développement à l'ensemble des domaines d'activités de l'OMPI. Cette division assure notamment la coordination entre les différentes sections et divisions de l'OMPI afin de faciliter l'intégration de la dimension du développement aux programmes des différents secteurs de l'Organisation.</p>	<p>Programme et budget révisé pour l'exercice biennal 2010-2011, dans lequel figurent des références au Plan d'action pour le développement dans le cadre de tous les programmes pertinents approuvés par les États membres.</p>
<p>En particulier, des références à des recommandations précises du Plan d'action pour le développement ont été incluses dans le libellé des différents programmes et une nouvelle section consacrée aux "liens avec le Plan d'action pour le développement" a été créée pour chacun des programmes. Cette mesure a permis d'intégrer le Plan d'action pour le développement dans le processus de programmation ordinaire de l'OMPI et d'assurer sa mise en œuvre efficace (on est prié de se reporter au programme et budget révisé pour l'exercice biennal 2010-2011 pour voir en détail comment le Plan d'action pour le développement a été intégré aux activités de l'OMPI).</p>	<p>Le projet du CDIP relatif à la gestion axée sur les résultats est en cours de mise en œuvre (voir le document CDIP/4/8.Rev.). Ce projet vise à renforcer l'intégration du Plan d'action pour le développement dans le programme et budget pour 2012-2013 afin de faciliter l'évaluation des résultats en matière de développement et les incidences de tous les programmes de l'OMPI.</p>	<p>Le rapport sur l'exécution du programme en 2008-2009 comprenait pour la première fois sous chaque programme une section spécifiquement consacrée à la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement. En outre, l'annexe 1 du rapport indiquait les dépenses effectives consacrées aux activités de développement au cours de l'exercice biennal.</p>

Recommandation n° 13. L'assistance législative de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et déterminée par la demande, compte tenu des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, notamment des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres; les activités doivent être menées à bien dans les délais.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<p>L'OMPI continue à fournir une assistance juridique et législative sur demande particulière, et à titre confidentiel, de plusieurs manières : consultations et débats de haut niveau; élaboration de projets de loi; examen de projets de loi et de règlement et conseils dans ce domaine; participation à des réunions; missions d'experts; voyages d'étude; formation à la rédaction, etc. Toutes les demandes de conseils juridiques sont traitées en priorité dans la limite des ressources disponibles. Cette assistance permet aux décideurs et aux experts juridiques des pays en développement et des pays les moins avancés de prendre des décisions éclairées sur la mise en œuvre, dans leurs législations nationales, des options juridiques et des éléments de flexibilité prévus dans le cadre juridique international, en particulier l'Accord sur les ADPIC. Sur demande, les pays sont aussi conseillés en ce qui concerne l'adhésion à des traités internationaux ou la mise en œuvre de ces traités, notamment des</p>	<p>Conseils législatifs et juridiques donnés à la demande de nombreux pays Afrique (5), pays arabes (4), Asie et Pacifique (9), Amérique latine et Caraïbes (14) et certains pays d'Europe et d'Asie (CEI) (4).</p>	<p>Les pays ont reçu des conseils sur leur législation en vigueur ou sur leur projet de loi et ont pu se familiariser avec les options et les choix possibles en matière de politique générale pour la mise en œuvre de la législation.</p>
	<p>Poursuite de la mise à jour et du développement de la base de données de l'OMPI sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques et d'autres instruments.</p> <p>Analyses globales et autres ressources portant sur différentes approches de la protection aidant dans le choix des options disponibles.</p> <p>Missions d'experts et conseils personnalisés aux États membres et aux organismes régionaux sur demande et conformément aux priorités et aux besoins exprimés.</p>	<p>Les États membres et les organismes régionaux sont informés des différentes options à leur disposition.</p> <p>Plusieurs États membres et organismes régionaux ont progressé dans l'élaboration de politiques nationales et régionales relatives aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques conformes à leurs priorités et à leurs besoins.</p>

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<p>accords régionaux, compte tenu de leurs priorités et de leurs objectifs en matière de développement. Les dispositions particulières applicables aux PMA et leurs besoins spécifiques sont pleinement pris en considération.</p> <p>L'assistance législative sur les éléments de flexibilité est toujours déterminée par la demande et prend en considération les priorités et les besoins exprimés par les pays demandeurs.</p>	<p>Voir également les activités de l'OMPI relatives aux éléments de flexibilité indiquées dans l'annexe du document CDIP/6/10.</p>	

Recommandation n° 14. Dans le cadre de l'accord entre l'OMPI et l'OMC, l'OMPI dispensera des conseils aux pays en développement et aux PMA, sur l'exercice et le respect des droits et obligations, et sur la compréhension et l'utilisation des flexibilités prévues dans l'Accord sur les ADPIC.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<p>L'OMPI fournit une assistance sur les éléments de flexibilité de diverses façons :</p> <ul style="list-style-type: none"> – organisation de réunions et participation à ces réunions; – élaboration de projets de loi; – élaboration d'observations sur les projets établis par les membres; – visites techniques dans les capitales; et – visites techniques dans les capitales. Dans le cadre de l'Accord OMPI-OMC, l'OMC propose, en toute confidentialité et neutralité, une coopération technique et des conseils juridiques et législatifs aux pays en développement et aux PMA pour la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, compte tenu des options législatives possibles. À cet égard, des réunions et des consultations conjointes ont été organisées avec l'OMC afin de renforcer la coopération mutuelle. 	<p>Voir également les activités de l'OMPI relatives aux éléments de flexibilité indiquées dans l'annexe du document CDIP/6/10.</p>	<p>Ces activités ont permis d'améliorer la compréhension du rôle des éléments de flexibilité prévus dans les traités internationaux et, au moyen d'exemples pratiques et concrets, des moyens permettant de recenser un grand nombre d'éléments de flexibilité dans la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC dans différents domaines de la politique des pouvoirs publics.</p>
	<p>Élaboration d'un document sur les éléments de flexibilité relatifs aux brevets dans le cadre juridique multilatéral et leur mise en œuvre législative aux niveaux national et régional pour la cinquième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle tenue du 16 au 20 novembre 2009.</p>	<p>Contribution à la mise en œuvre de cette recommandation et aux discussions au sein du CDIP.</p>
	<p>Séminaire sous-régional Singapour-OMPI sur les options de politique générale dans l'application de la législation relative au droit d'auteur, Singapour, 15-17 avril 2009.</p>	<p>Sensibilisation des responsables des politiques de droit d'auteur de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE) quant aux exceptions et limitations prévues par le système international du droit d'auteur et renforcement des capacités en matière d'élaboration de stratégies nationales d'application des éléments de flexibilité du droit d'auteur dans leurs ressorts juridiques respectifs, tout en tirant des enseignements des meilleures pratiques des autres pays à cet égard.</p>

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<p>Des conseils sont également fournis sur l'application de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, ainsi que sur les débats en cours au sein de l'OMC concernant diverses questions liées à l'Accord sur les ADPIC.</p>		

RECOMMANDATIONS DU GROUPE B : ÉTABLISSEMENT DE NORMES, FLEXIBILITÉS, POLITIQUE DES POUVOIRS PUBLICS ET DOMAINE PUBLIC

15. Les activités d'établissement de normes doivent :

- être exhaustives et réalisées à l'initiative des membres;
- prendre en considération les différents niveaux de développement;
- établir un équilibre entre les coûts et les avantages;
- constituer un processus participatif, qui prenne en considération les intérêts et priorités de l'ensemble des États membres de l'OMPI ainsi que les points de vue d'autres parties prenantes, notamment des organisations intergouvernementales et non gouvernementales accréditées; et
- être conformes au principe de neutralité du Secrétariat de l'OMPI.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<p>Cette recommandation a été mise en œuvre dans le cadre du Comité permanent du droit des brevets (SCP), du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) et du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT).</p>		
<p>En ce qui concerne les brevets, la recommandation a été mise en œuvre dans le cadre des diverses activités menées au sein du Comité permanent du droit des brevets (SCP).</p>	<p>Lors des treizième et quatorzième sessions du SCP, les travaux ont été menés de manière exhaustive et à l'initiative des membres. Lors des discussions, les intérêts et priorités de l'ensemble des États membres de l'OMPI ainsi que les points de vue d'autres parties prenantes, telles que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant participé à la réunion en qualité d'observatrices, ont été pris en considération. Les différents niveaux de développement ont été pris en compte et un équilibre entre les coûts et les</p>	<p>À la treizième session du SCP, une étude préliminaire sur la diffusion de l'information en matière de brevets comprenant une partie consacrée au domaine public et une étude préliminaire sur les exclusions de la brevetabilité et les exceptions et limitations relatives aux droits ont été présentées. Ces études ont été examinées par le SCP à ses treizième et quatorzième sessions.</p>

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
	<p>avantages a été envisagé. Le principe de neutralité du Secrétariat de l'OMPI a été respecté.</p>	
<p>En ce qui concerne le droit d'auteur et les droits connexes, les activités d'établissement de normes de l'OMPI se sont principalement inscrites dans le cadre du SCCR.</p>	<p>Organisation de trois sessions du SCCR (18^e, 19^e et 20^e) et de deux réunions d'information sur l'évolution récente dans le domaine de la radiodiffusion et sur les limitations et exceptions relatives aux activités d'enseignement.</p>	<p>Organisation de débats équilibrés et appui en vue du développement progressif et de l'actualisation du cadre juridique international en matière de droit d'auteur et de droits connexes, notamment en ce qui concerne les questions relatives aux exceptions et limitations, à la protection des interprétations ou exécutions audiovisuelles et aux organismes de radiodiffusion.</p>
<p>En ce qui concerne l'IGC, les activités d'établissement de normes de l'OMPI sont réalisées conformément aux exigences des États membres et aux décisions qui en résultent, dans le cadre du mandat fixé par l'Assemblée générale. Le Secrétariat met à disposition d'importantes ressources et son expertise, à la demande des États membres, pour contribuer à l'élaboration des documents de l'IGC et appuyer ses positions.</p>	<p>Organisation de trois sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (14^e, 15^e et 16^e).</p>	<p>Des négociations sur la base d'un texte en vue de parvenir à un accord sur le texte d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux pour protéger les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et les expressions culturelles traditionnelles ont débuté au sein de l'IGC pendant la période considérée.</p> <p>Les négociations sur la base d'un texte au sein de l'IGC sont définies par les États membres conformément au mandat établi par l'Assemblée générale.</p>
<p>Dans le domaine des marques, c'est le SCT qui détermine son programme de travail et son ordre du jour pour chaque session. Tous les membres de l'OMPI peuvent participer aux sessions du SCT en qualité de membres. Les observateurs permanents et les observateurs <i>ad hoc</i> sont invités à participer aux sessions du SCT.</p>	<p>Organisation de trois sessions du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (21^e, 22^e et 23^e).</p>	<p>Un accord concernant des domaines de convergence pour la représentation et la description des nouveaux types de marques, ainsi que les procédures d'opposition en matière de marques, a été atteint au sein du SCT et les assemblées de l'OMPI en ont pris note. Ces domaines de convergence créent un corpus de référence juridique pouvant être utilisé de manière adaptée selon les besoins et le niveau de développement de chaque État membre.</p>

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
Offres de participation de représentants de 26 États membres en développement ou en transition par session, aux frais de l'OMPI.		D'autres documents de référence approuvés par le SCT se rapportent aux aspects techniques et administratifs de l'enregistrement des marques collectives et des marques de certification, ainsi qu'aux motifs de refus pour tous les types des marques.

Recommandation n° 16. Prendre en considération la préservation du domaine public dans l'élaboration des normes à l'OMPI et approfondir l'analyse des conséquences et des avantages d'un domaine public riche et accessible.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<p>Cette recommandation fait à présent partie d'un projet thématique sur la propriété intellectuelle et le domaine public (CDIP/4/3). Ce projet couvre des éléments relatifs aux brevets, aux marques et au droit d'auteur.</p>	<p>Ce projet est mis en œuvre depuis le mois de janvier 2010. Voir le document CDIP/6.</p>	<p>Voir le document CDIP/6/10.</p>
<p>Cette recommandation a également été mise en œuvre dans le domaine des savoirs traditionnels, où des mesures pratiques et juridiques ont été combinées afin de garantir que les savoirs traditionnels qui sont clairement dans le domaine public ne font pas l'objet de brevets délivrés par erreur.</p>	<p>À sa seizième session, l'IGC a demandé que soit établi un document d'information sur la signification du terme "domaine public" dans le système de la propriété intellectuelle sous l'angle de la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.</p> <p>Élaboration de principes directeurs à l'intention des examinateurs de brevets à l'appui des mesures concrètes prises pour assurer le bien-fondé des décisions rendues sur les demandes de brevet portant sur des savoirs traditionnels.</p>	<p>Poursuite de l'examen, au sein de l'IGC, sur le lien entre la préservation du "domaine public" et la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.</p> <p>Les principes directeurs, documents d'information et autres instruments similaires contribuent aux mesures concrètes prises pour mieux recenser les savoirs traditionnels divulgués et prévenir la délivrance de brevets indus.</p>
<p>Cette recommandation a également été mise en œuvre dans le cadre du SCP.</p>	<p>À la treizième session du SCP, une étude préliminaire sur la diffusion de l'information en matière de brevets comprenant une partie consacrée au domaine public a été présentée. Cette étude a été examinée par le SCP à ses treizième et quatorzième sessions.</p>	<p>Le domaine public a été pris en considération dans les activités du SCP.</p>

Recommandation n° 17. Dans ses activités, notamment en matière d'établissement de normes, l'OMPI devrait tenir compte des éléments de flexibilité prévus par les arrangements internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier ceux qui présentent un intérêt pour les pays en développement et les PMA.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<p>Cette recommandation a été mise en œuvre dans le cadre du SCP, du SCT, du SCCR et de l'IGC.</p> <p>Les normes qui peuvent être mises en œuvre de manière adaptée sont prises en considération lorsque des informations ou des conseils juridiques sont donnés aux États membres, en fonction des besoins d'ordre social ou économique de chaque pays.</p>	<p>À la treizième session du SCP, une étude préliminaire sur la diffusion de l'information en matière de brevets comprenant une partie consacrée au domaine public et une étude préliminaire sur les exclusions de la brevetabilité et les exceptions et limitations relatives aux droits ont été présentées. Ces études ont été examinées par le SCP à ses treizième et quatorzième sessions. Une étude sur les exclusions, les exceptions et les limitations sera présentée au SCP pour examen à sa quinzième session.</p> <p>Une conférence sur la propriété intellectuelle et les défis mondiaux a permis d'examiner les aspects relatifs aux éléments de flexibilité prévus dans les arrangements internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p>	<p>Les éléments de flexibilité prévus par les arrangements internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle ont été pris en considération dans les activités relatives aux brevets.</p>
	<p>Travaux du SCT sur les domaines de convergence concernant la représentation et la description des nouveaux types de marques, ainsi que les procédures d'opposition.</p>	<p>Les domaines de convergence définis pour la représentation et la description des nouveaux types de marques, ainsi que les procédures d'opposition, servent de référence aux États membres, selon l'état d'élaboration de leurs législations et de leurs procédures nationales.</p>
	<p>Cinq (5) études sur les limitations et exceptions relatives au droit d'auteur et aux droits connexes en faveur de l'enseignement et de la recherche (documents SCCR, 2009).</p>	<p>Ces études dressaient un état des lieux des questions concernant les exceptions au droit d'auteur et aux droits connexes en faveur des activités d'enseignement, des bibliothèques et des services d'archives et ont aidé les États membres à recenser les questions de politique générale en rapport avec ou ayant une incidence sur le droit d'auteur</p>

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
	Étude sur les limitations et exceptions au droit d'auteur et aux droits connexes au profit de l'enseignement. Étude sur les limitations et les exceptions au droit d'auteur en faveur des bibliothèques et des services d'archives (document SCCR, 2009).	et les droits connexes que les pouvoirs publics, y compris dans les États membres de l'OMPI, peuvent être appelés à traiter à l'avenir, notamment l'enseignement à distance et ses aspects transfrontaliers.
	Voir les activités relatives aux éléments de flexibilité indiquées dans l'annexe du document CDIP/6/10.	Document à examiner par le CDIP à sa sixième session.

Recommandation n° 18. Inviter instamment le comité intergouvernemental à accélérer le processus concernant la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, sans préjudice du résultat, y compris l'élaboration éventuelle d'un ou plusieurs instruments internationaux.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<p>L'action du comité intergouvernemental est axée sur la nécessité de répondre aux besoins des États membres et sur les décisions qui en découlent, dans le cadre du mandat établi par l'Assemblée générale. À la demande des États membres, le Secrétariat a mis à disposition d'importants moyens matériels et humains en vue de contribuer à l'élaboration des documents et à la prise en considération des points de vue exprimés dans le cadre du comité intergouvernemental.</p>	<p>Les projets de dispositions, "analyses des lacunes" et autres ressources continuent d'être utilisées par l'IGC. Le Fonds de contributions volontaires de l'OMPI a enregistré une forte hausse des demandes de financement et financé la participation de plus de 50 représentants de communautés autochtones et locales accréditées aux sessions du comité intergouvernemental en 2009 et jusqu'ici en 2010. Sous une forme améliorée, les sessions de l'IGC ont continué d'être précédées de réunions de groupes d'experts autochtones. Les États membres de l'OMPI ont aussi approuvé l'inauguration d'une bourse de l'OMPI en droit de la propriété intellectuelle pour les peuples autochtones dans le cadre du programme relatif aux savoirs traditionnels.</p>	<p>Des négociations sur la base d'un texte en vue de parvenir à un accord sur le texte d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux qui garantiront une protection efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles ont débuté au sein de l'IGC pendant la période considérée.</p> <p>Les négociations sur la base d'un texte au sein de l'IGC sont définies par les États membres conformément au mandat établi par l'Assemblée générale.</p> <p>Des dispositions concernant des groupes de travail intersessions ont également été arrêtées en vue d'appuyer et de faciliter les négociations de l'IGC. Le premier groupe de travail intersessions s'est réuni en juillet 2010.</p>

Recommandation n° 19. Engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l'OMPI, pour faciliter davantage l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l'innovation et renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l'OMPI.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<p>Les projets thématiques suivants contribuent à la mise en œuvre de la recommandation n° 19 :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Les deux projets sur la propriété intellectuelle, les technologies de l'information et de la communication (TIC), la fracture numérique et l'accès aux savoirs (CDIP/4/5) et sur les moyens d'accéder à l'information en matière de brevets (CDIP/4/6) sont en cours d'exécution depuis janvier 2010. — Le projet sur le renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées en tant que solution à des enjeux de développement recensés (CDIP/5/6) a été approuvé à la cinquième session du CDIP et est en cours d'exécution depuis mai 2010. — Un autre projet est à l'examen depuis la quatrième session du CDIP : propriété intellectuelle et transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs (CDIP/4/3). 	<p>Pour les deux projets mis en œuvre depuis janvier 2010, voir le document CDIP/6/2.</p>	<p>Voir le document CDIP/6/2.</p>
<p>Mieux faire connaître le rôle des technologies numériques dans le processus de documentation et de préservation des œuvres de création, y compris celles tombées dans le domaine public.</p>	<p>Participation de l'OMPI à l'Atelier européen sur les licences relatives au logiciel libre (Amsterdam, 23 et 24 avril 2009).</p>	<p>Les enjeux de l'utilisation des technologies numériques dans le processus de recensement des œuvres de création et de la coexistence de différents modèles de licences ont été analysés en détail.</p>

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
	Participation de l'OMPI à la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle dans l'environnement numérique (Madrid (Espagne), 18 novembre 2009).	Meilleure compréhension des éléments de flexibilité du système du droit d'auteur et du rôle des technologies numériques dans le processus de documentation et de préservation des œuvres de création, y compris celles tombées dans le domaine public.
Faire connaître et étudier, dans une perspective multipartite, les technologies existantes en vue de recenser les contenus numériques et de déterminer dans quelle mesure les identificateurs numériques peuvent faciliter l'accès aux contenus, y compris ceux tombés dans le domaine public.	Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le patrimoine culturel dans le monde numérique (Madrid (Espagne), 29 et 30 octobre 2009).	Meilleure compréhension d'un certain nombre de questions fondamentales relatives au système du droit d'auteur, telles que l'importance des institutions de préservation du patrimoine culturel, et des questions relatives aux éléments de flexibilité, notamment celles liées aux nouvelles formes de licences et au domaine public.
Recenser les questions de politique générale en rapport avec le droit d'auteur et les droits connexes sur lesquelles les pouvoirs publics, notamment dans les États membres de l'OMPI, pourraient être appelés à se pencher ultérieurement.	Cinq (5) études sur les limitations et exceptions relatives au droit d'auteur et aux droits connexes en faveur de l'enseignement et de la recherche (documents SCCR, 2009). Étude sur les limitations et exceptions au droit d'auteur et aux droits connexes au profit de l'enseignement. Étude sur les limitations et les exceptions au droit d'auteur en faveur des bibliothèques et des services d'archives (document SCCR, 2009).	Ces études dressaient un état des lieux des questions concernant les exceptions au droit d'auteur et aux droits connexes en faveur des activités d'enseignement, des bibliothèques et des services d'archives et ont aidé les États membres à recenser les questions de politique générale en rapport avec ou ayant une incidence sur le droit d'auteur et les droits connexes que les pouvoirs publics, y compris dans les États membres de l'OMPI, peuvent être appelés à traiter à l'avenir, notamment l'enseignement à distance et ses aspects transfrontaliers.
Offrir aux États membres la possibilité de mener des discussions et d'échanger des vues sur l'utilisation de l'information en matière de brevets afin d'élaborer des politiques et de faciliter l'établissement de partenariats commerciaux destinés à favoriser le transfert de technologie et de savoirs.	Conférences régionales sur l'appui à la technologie et à l'innovation (pour le projet relatif aux Centres d'appui à la technologie et à l'innovation et l'initiation à la recherche dans les bases de données de brevets et non-brevet).	Des séminaires régionaux pour faire connaître le projet relatif aux Centres d'appui à la technologie et à l'innovation et offrir une initiation aux sources d'information technologique ont été organisés à Singapour en mai 2010, à l'intention de 32 participants de 23 pays de la région Asie et Pacifique, et à Addis-Abeba en novembre 2010, à l'intention de 40 participants de 30 pays africains. Ces séminaires ont aussi permis aux pays d'échanger des données d'expérience sur la création et la prestation de services d'appui à la technologie et à l'innovation.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
	<p>Rédaction d'un manuel électronique à l'intention des PMA et des pays en développement sur l'utilisation et l'exploitation de l'information en matière de brevets.</p>	<p>Un cahier des charges a été établi et les premières mesures de mise en œuvre ont été prises par des spécialistes de l'enseignement à distance et de l'information en matière de brevets.</p>
	<p>Services d'information en matière de brevets de l'OMPI pour les pays en développement.</p>	<p>Les services d'information en matière de brevets de l'OMPI pour les pays en développement offrent au secteur privé et aux institutions publiques des pays en développement des fonctions de recherche à la pointe de la technique afin de les aider à trouver l'information en matière de brevets qui les intéresse.</p>
<p>Cette recommandation a également été mise en œuvre dans le cadre du SCP.</p>	<p>Des études préliminaires sur les exclusions de la brevetabilité et les exceptions et limitations relatives aux droits ainsi que sur la diffusion de l'information en matière de brevets ont été examinées aux treizième et quatorzième sessions du SCP. Elles ont contribué à mieux faire comprendre et à préciser les principes juridiques et les pratiques du système des brevets s'agissant de faciliter l'accès au savoir et à la technologie.</p>	<p>Meilleure compréhension et précision des principes juridiques et des pratiques du système des brevets s'agissant de faciliter l'accès au savoir et à la technologie.</p>

Recommandation n° 21. L'OMPI mènera des consultations informelles, ouvertes et équilibrées, selon que de besoin, avant d'entreprendre toute nouvelle activité d'établissement de normes, dans le cadre d'un processus placé sous le contrôle des membres, en favorisant la participation d'experts des États membres, et notamment des pays en développement et des PMA.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<p>Financement par l'OMPI de la participation des personnes désignées par des pays en développement à ses activités d'établissement de normes. Ces activités sont réalisées à l'initiative des membres dans le cadre d'un processus équilibré, adaptable et sans exclusive.</p>	<p>Maintien en vigueur d'un mécanisme de consultation ouvert et équilibré tout au long du processus d'élaboration du futur programme de travail du SCP, du SCT, du SCCR et de l'IGC.</p>	<p>La participation d'experts de pays en développement et de PMA aux activités d'établissement de normes favorise un processus axé sur les besoins des membres et équilibré.</p> <p>Établissement d'un cadre d'échanges équilibré et appui au développement progressif et à l'actualisation de l'infrastructure juridique de la propriété intellectuelle au niveau international.</p>
	<p>Consultations à participation non limitée sur les interprétations et exécutions audiovisuelles (Genève, 28 mai 2010).</p>	<p>Cette activité a jeté les bases de la poursuite des délibérations du SCCR sur la protection internationale des interprétations et exécutions audiovisuelles suite à la conférence diplomatique de 2000.</p>
	<p>Consultations à participation non limitée sur les limitations et les exceptions (Genève, 26 et 27 mai 2010)</p>	<p>Cette activité a jeté les bases de la recherche d'un consensus sur l'objectif et la portée des discussions internationales sur la distribution des œuvres publiées dans des formats accessibles aux déficients visuels et aux personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés d'une manière simple et claire.</p>

RECOMMANDATIONS DU GROUPE D : EVALUATION ET ETUDE DES INCIDENCES

Recommandation n° 35. Demander à l'OMPI de réaliser, à la demande des États membres, de nouvelles études pour évaluer l'incidence économique, sociale et culturelle de l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle dans ces États.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
Renforcement des capacités des économistes, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, en matière de recherche économique empirique sur la propriété intellectuelle.	Le projet thématique sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique (CDIP/5/7) contribue à la mise en œuvre de la recommandation n° 35.	Il est encore trop tôt pour évaluer les réalisations.
	Réunion d'experts de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et le développement économique (organisée en collaboration avec la Banque mondiale), Genève, 25 et 26 mars.	Conseils de haut niveau sur un programme de recherche économique sur la propriété intellectuelle et le développement apportant une contribution matérielle à l'élaboration du projet CDIP/5/7.
Élaboration de documents de référence offrant une synthèse de la recherche économique empirique sur les droits de propriété intellectuelle, tout en recensant les lacunes en matière de recherche et en définissant de nouveaux domaines de recherche possibles dans l'avenir.	Établissement d'une série de séminaires sur l'économie de la propriété intellectuelle (le premier séminaire a permis d'aborder différents thèmes en rapport avec le développement), Genève, 26 mars 2010.	Meilleure compréhension des incidences économiques des différentes options en matière de politique de propriété intellectuelle.
Préparation, réalisation sur demande et aide à l'établissement d'études nationales sur la valeur économique des industries de la création.	Élaboration du cadre de réalisation en collaboration avec les gouvernements intéressés, évaluation de la faisabilité des études, réalisation sur demande d'études sur la contribution économique des industries du droit d'auteur, et suivi de leur mise en œuvre dans les pays suivants : Argentine, Azerbaïdjan, Lituanie, Malawi, États membres de l'Organisation des États des Antilles orientales (OEAO), Zimbabwe.	<p>Achèvement des études et résultats publiés dans les pays suivants : Colombie, Croatie, Roumanie, Russie et Ukraine.</p> <p>Achèvement des études et résultats en cours de publication dans les pays suivants : Chine, Kenya, Malaisie, Panama, Pérou et Slovaquie.</p> <p>Études en cours dans les pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Bhoutan Brésil, Nigéria, Malawi, Maroc, États membres de l'Organisation des États des Antilles orientales (OEAO) et Tanzanie.</p>

	<p>Lignes directrices concernant l'évaluation de l'incidence économique, sociale et culturelle de la propriété intellectuelle dans les industries de la création.</p>	<p>Travaux préparatoires en cours dans les pays suivants : Azerbaïdjan, Brunéi Darussalam, Lituanie, Thaïlande, Indonésie et Zimbabwe.</p> <p>La deuxième phase axée sur la mise en œuvre concrète d'une démarche pluridisciplinaire a été lancée.</p>
--	---	--

Recommandation n° 37. À la demande des États membres et selon leurs instructions, l'OMPI peut réaliser des études sur la protection de la propriété intellectuelle afin de déterminer les liens et les incidences possibles entre propriété intellectuelle et développement.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
Voir les informations données au sujet de la recommandation n° 35 ci-dessus.	Le projet thématique sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique (CDIP/5/7) contribue à la mise en œuvre de la recommandation n° 37.	Il est encore trop tôt pour évaluer les réalisations.
	Voir les informations données au sujet de la recommandation n° 35 ci-dessus.	Voir les informations données au sujet de la recommandation n° 35 ci-dessus.

RECOMMANDATIONS DU GROUPE E : QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, MANDAT ET GOUVERNANCE

Recommandation n° 42. Renforcer les mesures visant à assurer une large participation de la société civile dans son ensemble aux activités de l'OMPI, conformément à ses critères concernant l'admission et l'accréditation des ONG, tout en gardant cette question à l'ordre du jour.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<p>Les procédures et conditions actuellement applicables à l'OMPI concernant l'octroi du statut d'observateur aux ONG et aux organisations intergouvernementales sont conformes à cette recommandation. L'examen de la procédure d'octroi du statut d'observateur à une organisation en ayant présenté la demande est un moyen de garantir le sérieux et la crédibilité de cette organisation, ainsi que l'intérêt de ses activités dans le domaine de la propriété intellectuelle, et il convient de poursuivre sur cette voie. En outre, s'agissant des demandes présentées par les ONG, la pratique consistant à tenir des consultations avec l'État concerné revêt une importance fondamentale et doit être maintenue afin d'assurer la participation d'organisations menant des activités en rapport avec les domaines d'action de l'OMPI et les recommandations formulées dans le Plan d'action pour le développement.</p> <p>Mise en œuvre de la recommandation au regard de la participation aux assemblées des États membres de l'OMPI et aux travaux des organes subsidiaires, ainsi qu'à diverses réunions organisées par l'OMPI, telles que les sessions du SCP, du SCCR, du SCT, de l'IGC et du CDIP.</p>	<p>En 2009, six ONG supplémentaires ont été accréditées auprès de l'OMPI, portant leur nombre à 261 au total. Par ailleurs, l'OMPI a organisé une série de réunions d'information à l'intention d'un large éventail de parties prenantes de la société civile et a entrepris un certain nombre d'activités de vulgarisation afin de promouvoir une meilleure compréhension des objectifs et des activités de l'Organisation parmi la société civile. L'OMPI étendra également ses activités de consultation et de coopération aux ONG nationales dans les pays en développement et les pays en transition au cours des quatre prochains mois.</p>	<p>Renforcement des mesures destinées à assurer une large participation de la société civile aux activités de l'OMPI et à nouer un dialogue constructif pour répondre aux intérêts et aux préoccupations des ONG.</p>

Recommandation n° 44. Compte tenu de la nature de l'OMPI, qui est une organisation contrôlée par ses membres en tant qu'institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies, les réunions ou les consultations formelles et informelles relatives aux activités d'établissement de normes dans l'Organisation, organisées par le Bureau international, à la demande des États membres, devraient se tenir principalement à Genève, d'une manière ouverte et transparente pour tous les membres. Lorsque de telles réunions se tiendront hors de Genève, les États membres seront informés par les voies officielles, suffisamment tôt, et consultés sur le projet d'ordre du jour et de programme.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<p>Cette recommandation a été mise en œuvre dans le cadre du SCP, du SCT, du SCCR et de l'IGC.</p>	<p>Les réunions ci-après ont été tenues à Genève de manière ouverte et transparente :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. treizième et quatorzième sessions du SCP; ii. vingt et unième, vingt-deuxième et vingt-troisième sessions du SCT; iii. dix-huitième, dix-neuvième et vingtième sessions du SCCR; iv. quatorzième, quinzième et seizième sessions de l'IGC; v. groupe de travail intersessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore; vi. réunion d'information sur le Comité permanent du droit des brevets; vii. Groupe de travail chargé de l'examen de la règle 3.4) à 6) du règlement d'exécution du Traité de Singapour sur le droit des marques; viii. réunion d'information sur l'évolution récente dans le domaine de la radiodiffusion; et ix. réunion d'information sur les limitations et les exceptions relatives aux activités d'enseignement. 	<p>Création d'un cadre équilibré d'échange de vues et d'appui au développement progressif et à l'actualisation de l'infrastructure juridique de la propriété intellectuelle au niveau international.</p> <p>Examen de l'intégralité de la documentation relative à l'ensemble des positions de fond sur les questions d'établissement de normes.</p>

[Fin de l'annexe et du document]